

Bienvenue à l'école !



Édito

Madame, Monsieur, chers parents d'élèves,

En cette rentrée scolaire, ce sont 5 300 petits Mérignacais qui reprennent le chemin de l'école. Pour eux, nous investissons chaque année près de 20 millions d'euros afin de leur offrir des conditions d'apprentissage sereines, un cadre adapté à leurs besoins comme à ceux de la communauté éducative et multiplions des activités toujours plus riches pour leur offrir des espaces de découverte et de partage.

Nous développons la végétalisation des cours d'école, qui contribue aussi à mieux partager les espaces entre les filles et les garçons. Nous poursuivons le schéma directeur des équipements scolaires avec la programmation d'importantes rénovations et l'extension des écoles Jules Ferry, Jean Macé et Oscar Auriac, et nous prévoyons la création d'un nouveau groupe scolaire à Marne Soleil, adossé à un parc, à une crèche et à des équipements sportifs de proximité.

Par-delà ces investissements, les équipes municipales travaillent avec l'ensemble des acteurs éducatifs, enseignants, associations d'animations de quartier, acteurs sportifs ou culturels et associations de parents d'élèves pour mener à bien notre ambitieux projet éducatif de territoire.

À travers le label 100% EAC obtenu cette année, c'est la qualité de notre projet d'éducation artistique et culturelle déployé dans nos écoles qui se voit récompensé. Depuis près d'un an, la classe UEMA (unité d'enseignement maternelle autisme) de l'école du Parc accueille des enfants dans un cadre spécialement aménagé pour répondre à leurs besoins. Donner à tous nos enfants les mêmes chances de réussir leur scolarité et d'exprimer leur potentiel, quels que soient leur parcours de vie ou leurs différences, demeure notre premier objectif.

Enfin, nous renforçons en cette rentrée notre offre d'accueil en centres de loisirs. Je n'ignore pas les difficultés auxquelles font face de nombreux parents lors des vacances scolaires et la Ville se devait d'y répondre : nous avons adapté les modalités de réservation pour les simplifier et avons augmenté notre budget afin de renforcer les effectifs d'animateurs pour permettre l'accueil de 200 enfants supplémentaires aux périodes où la demande est plus forte.

Je vous souhaite à toutes et à tous, enfants et parents, une très bonne rentrée !

Alain Anziani
Maire de Mérignac

Sommaire

Découvrir Mérignac et ses écoles	PAGE 4
Infos pratiques	PAGES 5 - 6
Comment réserver les prestations	PAGE 7
Politique d'accueil inclusive de tous les enfants	PAGE 8
La semaine de mon enfant	PAGES 9 - 15
Transport scolaire.....	PAGE 16
Accueil pendant les petites et grandes vacances	PAGES 17 - 19
Éducation artistique et culturelle.....	PAGE 20
La culture pour tous !	PAGE 21
La place des parents	PAGES 22 - 25
Tarifs.....	PAGE 26
Fiches métiers	PAGES 27 - 31

Découvrir Mérignac et ses écoles



**1 plan de végétalisation
des cours d'école**



5 300 élèves



20 millions d'euros de budget par/an



8 ALSH municipaux
(Accueil de Loisirs
Sans Hébergement)



7 zones scolaires
14 écoles maternelles, 11 écoles
élémentaires et 4 groupes scolaires



**Direction de l'enfance
et de l'éducation**
2 services / 500 agents

Infos pratiques

J'habite Mérignac, quelle école pour mon enfant ?

- Mon adresse détermine l'école de mon enfant et mon centre de loisirs.
- Connaître les écoles de mon quartier :
merignac.com/trouver-les-ecoles-de-mon-quartier-a-merignac
- S'il n'y a plus de place dans l'école de mon secteur, une autre école située dans ma zone scolaire, ou zone attenante, me sera proposée.
- Des lignes de ramassage scolaire desservent certaines écoles.
Plus d'infos sur merignac.com

Le dossier unique scolaire et périscolaire vous permet de procéder aux inscriptions à l'école ainsi qu'aux différents temps périscolaires et extrascolaires. Si vous avez plusieurs enfants, il vous faut créer un dossier pour chaque enfant.

Le dossier unique concerne les inscriptions pour :

- l'école
- le ramassage scolaire
- la restauration scolaire
- les accueils périscolaires matin et soir
- les temps d'activités périscolaires (TAP)
- les accueils de loisirs du mercredi après-midi
- les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires
- les ramassages des accueils de loisirs durant les vacances

Quelles démarches pour l'inscrire ?



➤ Je me connecte au site merignac.com
et j'accède à **l'espace de service en ligne**



➤ Je crée mon espace famille sur merignac.com en cliquant sur le menu « Espace de services en ligne »

➤ Je remplis le dossier unique d'inscription scolaire



Comment réserver les prestations ?

Via votre espace de service en ligne
espace-citoyen.net/merignac



Cet espace vous permet d'effectuer les démarches suivantes :

- Gérer vos réservations : réserver, annuler (possibilité d'appliquer une périodicité pour les repas et les mercredis, ou de réserver pour toute l'année scolaire).
- Signaler une absence de votre enfant (justificatif d'absence sous 15 jours) pour les temps périscolaires.
- Payer vos factures en ligne.
- Signaler un changement d'adresse, courriel ou téléphone.



La fiche sanitaire est obligatoire et réglementaire pour tous les enfants accueillis sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Elle est téléchargeable dans la rubrique "édition de documents".



Politique d'accueil inclusive de tous les enfants

La Ville développe une politique d'accueil inclusive pour tous les enfants quels que soient leurs besoins

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs est adapté pour accueillir tous les enfants, y compris en situation de handicap.

Un travail spécifique est proposé par les coordinateurs périscolaires de chaque école pour adapter les activités aux besoins de chaque enfant.

La demande est étudiée au moment de l'inscription pour favoriser l'intégration de l'enfant pendant les temps périscolaires et extrascolaires.

Un protocole d'accueil est établi pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions.

La semaine scolaire de mon enfant

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h 8h30	Accueil périscolaire				
8h30 11h45	Enseignement				
11h45 13h45	Pause méridienne SUR RÉSERVATION		ACCUEIL JUSQU'À 12H Pause méridienne 11h30-13h30 SUR RÉSERVATION		Pause méridienne SUR RÉSERVATION
13h45 15h45	Enseignement		Accueil de loisirs		Enseignement
15h45 17h15	Accueil périscolaire	TAP GRATUIT	SUR RÉSERVATION	TAP GRATUIT	Accueil périscolaire
17h15 19h	Accueil		Accueil périscolaire		Accueil

Sauf écoles en horaires dérogatoires
(consulter la liste sur merignac.com)

La pause méridienne

Durant le temps de pause méridienne, les enfants sont sous la responsabilité des personnels municipaux : coordinateurs, animateurs, ATSEM en maternelle, agents de restauration et d'entretien.

BON À SAVOIR

Consultez chaque semaine les menus de vos enfants : sivu-bordeauxmerignac.fr



En dehors du moment de repas, des activités sont proposées aux enfants par les équipes d'animateurs périscolaires et d'ATSEM. Ces activités et jeux sont mis en place pour leur permettre de se détendre et de bénéficier d'une offre ludique selon leurs envies.

Restauration scolaire

Les menus sont confectionnés avec l'aide de nutritionnistes par le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU). Ils s'inscrivent dans un programme d'équilibre alimentaire, **lauréat du label « établissement bio engagé »**.

57% des aliments issus de l'agriculture biologique

100 % des viandes françaises labellisées ou bio

49 % des denrées issues de l'agriculture locale de Nouvelle Aquitaine

13% de produits issus du commerce équitable

Quel repas pour mon enfant ?

Vous pouvez choisir pour toute la durée de l'année scolaire un profil de menu pour chacun de vos enfants (à saisir sur votre espace famille onglet « autres démarches » puis « choix du repas » ou via le guichet unique).

Vous pouvez sélectionner plusieurs menus

1. Le menu classique (servi par défaut)

Il comprend de la viande, du poisson, des ovoproduits, des légumineuses, des féculents, des légumes, des produits lactés, des fruits...

Vous n'avez pas de démarche à faire si vous souhaitez bénéficier de ce menu.

2. Le menu classique option sans porc : les jours où du porc est au menu classique, le menu végétarien sera proposé à votre enfant.
3. Le menu classique option sans viande : les jours où de la viande est au menu classique, le menu végétarien sera proposé à votre enfant.
4. Le menu végétarien : il comprend des ovoproduits, des légumineuses, des féculents, des légumes, des produits lactés... mais pas de viande ni de poisson.



- Lorsque la viande du menu classique contient du porc, le menu végétarien sera proposé à votre enfant. Il ne lui sera pas servi de poisson.
- Le choix du menu s'applique pour toute l'année scolaire.
- Si vous avez plusieurs enfants, vous devez renseigner le profil de repas pour chacun.
- Chaque repas est préparé sur la base de 4 composantes :
entrée – plat – accompagnement – dessert
ou plat – accompagnement – laitage – dessert.

Le protocole d'accueil individualisé (PAI)



Si le PAI nécessite qu'un repas soit fourni par la famille, il est important que la chaîne du froid soit respectée, de l'élaboration à la consommation :

- > Les contenants fournis doivent être propres et nettoyés régulièrement et identifiés au nom de l'enfant.
- > Le transport du contenant doit permettre le respect de la chaîne du froid à l'aide d'une glacière ou d'un sac isotherme (marqué au nom de l'enfant), en y ajoutant des plaques à accumulation de froid.
- > L'équipe de restauration prendra ensuite le relais en garantissant la chaîne du froid.

Les temps périscolaires

7h - 8h20 Accueil périscolaire matin

Activités ludiques et éducatives proposées par des animateurs. Les enfants ont aussi la possibilité de jouer librement.

À partir de 15h45 Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : mardi et jeudi

- Les enfants qui ne sont pas inscrits aux accueils périscolaires quittent l'enceinte de l'école, accompagnés par l'équipe enseignante.
- Gratuites et optionnelles, ces activités de découverte et d'éveil sont organisées au sein des écoles ou à l'accueil de loisirs de proximité.
- Les enfants sont pris en charge par les animateurs périscolaires et des intervenants extérieurs.
- *Un encas (rapide, pratique, équilibré : fruits, compote, fruits secs) peut être fourni durant le temps TAP.*

➤ **En maternelle**, des « temps de détente » après la classe sont mis en place afin de tenir compte des besoins spécifiques des enfants de cet âge.

• Des activités libres sont proposées comme : les jeux de construction, les jeux d'imitation, les pôles dessins-coloriages, du chant, des petits jeux de coopération etc.

• Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 16h30 et jusqu'à 17h15. L'accueil périscolaire devient payant ensuite. Il peut y avoir des adaptations de ce fonctionnement dans certaines écoles.

➤ **En élémentaire**, les enfants peuvent choisir les activités proposées en s'inscrivant auprès de chaque coordinateur périscolaire.

BON À SAVOIR

Vos enfants sont accueillis par des équipes d'éducateurs sportifs, professionnels de la culture, intervenants extérieurs, associations sportives, culturelles et d'animation de quartier.

- Ateliers découvertes (activités sportives ou artistiques),
Afin de garantir le bon déroulement des ateliers, vous devez attendre la fin de la séance à 17h15 pour venir chercher votre enfant.
- Étude surveillée encadrée par des enseignants volontaires et/ou des animateurs qui accompagnent les enfants pour les aider dans leurs devoirs.
- Les activités temps libre : des activités, des jeux, des moments de détente pour lire, rêver ou ne rien faire en fonction des envies des enfants.
Les parents peuvent venir chercher leur enfant entre 16h30 et 16h45 puis entre 17h10 et 17h15.

À partir de 15h45 Accueil périscolaire soir : lundi et vendredi

17h15 – 19h Accueil périscolaire soir : mardi et jeudi

Des activités ludiques et éducatives sont proposées par des animateurs. Les enfants ont aussi la possibilité de jouer librement. Il s'agit d'un temps de loisirs.



Le goûter

Il est fourni par la Ville et est proposé aux enfants sur les temps d'accueil périscolaire soir.

Le mercredi après-midi

11h30 – 13h30 Pause méridienne : 3 options

1

Les enfants déjeunent et restent à l'ALSH

2

Les enfants déjeunent et ne restent pas à l'ALSH

13h30

Les parents viennent chercher leurs enfants

3

Les enfants ne déjeunent pas et partent après la classe

11h30 - 12h

Un accueil gratuit est organisé

13h30 – 17h30 Accueil de loisirs

BON À SAVOIR

Pas de départ autorisé entre 13h30 et 17h30.

Ce temps encourage la découverte et l'ouverture d'esprit des enfants par une proposition d'activités variées (grands jeux, ateliers ludiques, sportifs et manuels, sorties de proximité). Un planning d'activités est affiché à l'accueil périscolaire. Un goûter est servi à chaque enfant.

17h30 – 19h Accueil périscolaire du soir

Des activités ludiques et éducatives sont proposées par des animateurs. Les enfants ont aussi la possibilité de jouer librement.



MODE D'EMPLOI POUR RÉSERVER SUR VOTRE ESPACE FAMILLE

L'inscription de votre enfant au service de restauration scolaire ainsi qu'à l'accueil du mercredi après-midi ne vaut pas réservation des prestations !

- La réservation de la restauration et de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi doit se faire à J-7.
- La réservation des repas et de l'accueil du mercredi après-midi n'est pas automatique. Il est possible d'effectuer une réservation sur une périodicité (semaine, mois ou année).
- Toute prestation non réservée sera majorée de 30%.

Toute prestation réservée et annulée moins de 7 jours avant sera facturée, sauf transmission d'un justificatif via l'espace citoyen, "signaler une absence"

(justificatif d'absence à transmettre sous 15 jours).

- Aucune réservation n'est nécessaire pour l'accueil périscolaire du matin et du soir.



Transport scolaire

Bordeaux Métropole et la Ville de Mérignac proposent 8 circuits de ramassage scolaire pour certains établissements élémentaires.

Le transport scolaire est soumis à inscription. Si vous souhaitez que votre enfant en bénéficie, il est nécessaire de remplir et déposer un formulaire disponible sur **merignac.com**

- par courriel à guichet.unique@merignac.com
- par dépôt au guichet unique ou dans une mairie annexe
- par courrier.

Le règlement intérieur de fonctionnement est à signer à chaque rentrée scolaire.



À Rosa Bonheur, Oscar Auriac, Marcelin Berthelot et Anatole France, des associations de parents d'élèves ont mis en place des pédibus !

La Ville accompagne ces initiatives afin de faciliter leur développement dans toutes les écoles.

Plus d'infos : www.merignac.com/pedibus

Les accueils de loisirs pendant les petites et les grandes vacances

Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7:00 9:00	Accueil extrascolaire				
9:00 13:00	Activités ALSH et repas				
13:00 17:00	Activités ALSH et goûter				
17:00 19:00	Accueil extrascolaire				

- > La journée d'activités est organisée de 9h à 17h (accueil du matin entre 7h et 9h et le soir entre 17h et 19h).
- > Il est possible d'inscrire son enfant en ½ journée : de 9h à 13h avec le repas ou de 13h à 17h avec le goûter en envoyant un mail à centres.loisirs@merignac.com

Plus d'infos : Retrouvez les activités proposées dans chacun des **8 accueils de loisirs** sur : merignac.com/services/les-activites-des-centres-de-loisirs



Pour vous accompagner, le "Mémo des réservations en centre de loisirs" vous sera adressé dès la rentrée scolaire.

Séjours de vacances été 6 - 12 ans

Chaque année, Mérignac propose des séjours vacances au cours desquels les enfants bénéficient de temps d'épanouissement, de découverte et d'apprentissage à la vie en collectivité.

Plus d'infos « Guide séjours vacances été » disponible à partir de **mars 2025** sur : merignac.com

Vacances artistiques été 7 - 12 ans

Une semaine de pratiques artistiques et d'ateliers créatifs, pendant l'été, pour jouer avec la voix, le corps et le texte.

Plus d'infos centres.loisirs@merignac.com - 05 56 55 66 40

Stages sportifs 6 - 12 ans

Des stages sportifs d'une à deux semaines sont proposés lors des vacances scolaires (hors vacances de Noël) encadrés par des éducateurs sportifs qui travaillent sur le développement physique, psychomoteur et éducatif des enfants.



Pour les 6-7 ans

- Natation, motricité, jeux de ballons, multisports (intérieur ou extérieur).



Pour les 8-9 ans

- Natation, motricité, jeux de ballons, multisports (intérieur ou extérieur).



Pour les 10-12 ans

- Jeux collectifs,
- Activités multisports.

Plus d'infos sports@merignac.com - 05.56.97.74.22

Espace pré-ados 10 - 13 ans (CM2 à la 5^{ème})

Cet espace permet aux jeunes de participer à des activités adaptées à leur âge, en respectant leur autonomie et en favorisant leur socialisation.

L'équipe pédagogique a une attention particulière au bien-être des jeunes.

- Les activités pleine nature, sportives, culturelles, de cohésion et de coopération sont privilégiées. Des animations et projets extérieurs sont proposés. Un mini séjour (2/3 jours) est prévu durant les vacances d'été.
- Accueil possible de 7h à 9h et de 17h à 19h en centre de loisirs.



MODE D'EMPLOI

La réservation est obligatoire via « inscription accueil de loisirs passerelle pré-ados » sur merignac.com.

Contacts et renseignements :

> 07.60.13.05.22

> a.brahimi@merignac.com ou g.mazari@merignac.com

Autres possibilités d'accueil en structures associatives

Les dix associations d'animation de quartier proposent des accueils extrascolaires du soir, un accompagnement à la scolarité, des accueils ou des séjours durant les vacances.

- > Retrouvez l'ensemble de l'offre et les coordonnées des associations de quartier sur merignac.com.

Éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle se construit autour de la programmation et de l'accueil des artistes. Elle se déroule au sein des structures culturelles, des établissements scolaires, dans les centres sociaux pendant les temps scolaires et périscolaires.

Les thématiques des parcours dépendent des spectacles, des artistes accueillis et des préoccupations actuelles : l'espace et les galaxies, le numérique, la nature, feront partie des propositions de l'année 2024/2025 :

- **des actions ponctuelles :**
assister à des spectacles, visionner un film, visiter les expositions présentées à la Vieille Église ou à la médiathèque, rencontrer des auteurs en classe ;
- **des ressources pédagogiques :**
des dossiers pour préparer la venue des élèves aux expositions ou aux spectacles ;
- **des résidences** en milieu scolaire et des projets co-construits qui allient ateliers de pratique, rencontre avec des œuvres, avec des artistes et des professionnels de la culture ;
- des dispositifs pour encourager la **pratique instrumentale**.



Mérignac est labellisée 100% EAC.
Ce label décerné par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale témoigne de l'engagement de la Ville au service de l'épanouissement des enfants.

La culture pour tous !

Gratuité des médiathèques

Saviez-vous que les médiathèques de Mérignac (Centre-ville, Le Burck, Beutre et Beaudésert) accueillent les adultes comme les enfants gratuitement ?

Prêt de livres, CD, DVD, espaces ludothèque, numérique, nombreuses animations pour la famille...

Du 22 septembre 2024 à avril 2025, la médiathèque Michel Sainte-Marie vous accueille aussi le dimanche après-midi !

Inscrivez-vous



Carte Jeune

Pour tous les enfants et les jeunes, de 0 à 25 ans, la Carte Jeune permet des réductions chez de nombreux partenaires culturels (librairies, cinéma, musique etc.).

Inscription gratuite en quelques clics !



La place des parents

Accompagner son enfant dans sa scolarité, c'est l'encourager et l'aider à réussir. C'est aussi se tenir informé de ce qu'il se passe dans la classe et l'école, en saisissant les occasions d'y être présent, comme celle d'être représentant des parents d'élèves.

Principe de co-éducation

- Les parents sont les premiers éducateurs des enfants et les partenaires privilégiés de l'équipe d'animation.
- L'accueil des enfants sur les temps péri et extrascolaires demande une collaboration cordiale et bienveillante entre les familles et les professionnels.
- Le dialogue avec les équipes de terrain est privilégié en toute circonstance. La direction de l'enfance reste disponible pour toute problématique pour lesquelles les familles souhaiteraient la saisir.

La Parenthèse, le relais des familles

- La Parenthèse, un lieu d'écoute et de soutien des parents et des familles, accueille, dans une ambiance conviviale et chaleureuse et de manière anonyme et gratuite, tous les Mérignacais et Mérignacaises qui rencontrent un questionnement dans leur rôle de parent ou d'éducateur, quels que soient l'âge de leur enfant, petits-enfants, leur situation familiale ou leur lieu de résidence.
- En plus de temps d'ouverture sans condition, la Parenthèse propose des temps d'écoute et d'accompagnement individuel sur rendez-vous.



- + Tous les mercredis, dès 9h, après avoir déposé vos enfants à l'école, venez boire un café entre parents.
- + Tous les vendredis, profitez d'animations variées dès la fin d'après-midi pour vous divertir en famille (conférences, soirées bien-être....).

La Parenthèse – Relais des familles

23 bis, rue du docteur Fernand Grosse
parenthese@merignac.com
06 37 58 61 67 – 05 56 34 71 90

Horaires :

- mardi : 10h-14h
- mercredi : 9h-13h et 14h -17h
- vendredi : 14h-20h
- samedi : 10h-17h

Le Relais des aidants

Tous les parents d'un enfant en situation de handicap le disent : « Je ne suis pas aidant, je suis parent ». Pourtant, ils font face à des problématiques du quotidien qui sont celles des proches-aidants... Pour eux aussi, comme pour toutes les personnes qui aident un proche malade, en perte d'autonomie ou en situation de handicap, le Relais des aidants apporte une écoute, un accompagnement dans les démarches administratives, un soutien juridique, des moments de détente, des ateliers bien-être et permet de rencontrer et d'échanger avec d'autres parents qui partagent leur expérience.

Relais des aidants

29 Rue Alphonse Daudet
05 56 97 86 24
relais.des.aidants@merignac.com

Horaires :

- lundi : 14h-17h
- mardi et mercredi : 9h30-12h30
- jeudi et vendredi : 14h-17h

Les conseils d'école

À quoi sert un conseil d'école ?

Il vote le règlement intérieur de l'école.

Il est informé des actions pédagogiques des enseignants.

Il donne son avis sur la vie de l'école :

- les actions éducatives
- l'utilisation des moyens alloués à l'école
- les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap ou présentant des difficultés
- la restauration scolaire
- l'entretien des écoles
- la protection et la sécurité des enfants.

Comment fonctionne-t'il ?

Ses membres sont élus ou désignés pour une année scolaire.

Il se réunit au moins 1 fois par trimestre.

L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Élection des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire

2024/2025 :

- Les parents votent au sein de l'école de leur enfant ou par correspondance en adressant leur bulletin de vote à l'enseignant de leur enfant, jusqu'à la veille du jour du vote.
- Les directeurs d'école informent les parents de la date retenue pour le vote dans chaque école. Chaque représentant légal d'un enfant a le droit de voter quelle que soit sa situation.
- Les fédérations ou unions de parents d'élèves, les associations de parents d'élèves et les parents d'élèves non constitués en association peuvent déposer leur liste.
- Chaque liste doit comporter au moins deux noms de candidats.



Être représentant des parents d'élèves permet d'être pleinement associé aux débats et décisions portant sur les évolutions du fonctionnement ou de l'organisation de l'école.

Ils sont également un relais essentiel entre les familles, l'école et la Ville.

Une tarification progressive

Elle est appliquée en fonction de votre quotient familial.

Quotient familial	Centres de vacances	Accueil Péri-scolaire			Accueils de loisirs			Restauration scolaire	Classes de découverte	Transport scolaire primaire (Abonnement mensuel)	Transport scolaire collège (Abonnement mensuel)	
					Vacances scolaires		Mercredi					
		Matin	Soir	Jour-née	Journée	1/2 Jour-née	1/2 Jour-née	Par enfant	Journée			
Entre 0 € et 210 €	T1	20,00 €	0,30 €	0,45 €	0,60 €	2,35 €	1,18 €	1,18 €	0,35 €	8,25 €	4,00 €	9 €
Entre 211 € et 390 €	T2	21,00 €	0,35 €	0,53 €	0,70 €	2,60 €	1,30 €	1,30 €	0,40 €	10,18 €	4,50 €	
Entre 391 € et 562 €	T3	22,00 €	0,40 €	0,60 €	0,80 €	2,95 €	1,48 €	1,48 €	0,55 €	12,10 €	5,00 €	
Entre 563 € et 665 €	T4	24,00 €	0,60 €	0,90 €	1,20 €	3,65 €	1,83 €	1,83 €	1,00 €	14,03 €	5,50 €	
Entre 666 € et 768 €	T5	26,00 €	0,78 €	1,17 €	1,55 €	4,25 €	2,13 €	2,13 €	1,45 €	15,95 €	6,00 €	
Entre 769 € et 938 €	T6	28,00 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €	5,00 €	2,50 €	2,50 €	1,90 €	17,88 €	6,50 €	
Entre 939 € et 1175 €	T7	31,50 €	1,30 €	1,96 €	2,60 €	6,05 €	3,03 €	3,03 €	2,55 €	19,80 €	7,00 €	
Entre 1176 € et 1450 €	T8	34,50 €	1,63 €	2,45 €	3,25 €	7,20 €	3,60 €	3,60 €	3,20 €	21,73 €	7,50 €	
Entre 1451 € et 1750 €	T9	37,00 €	1,90 €	2,86 €	3,80 €	8,30 €	4,15 €	4,15 €	3,80 €	23,65 €	8,00 €	
Entre 1751 € et 2500 €	T10	39,00 €	2,13 €	3,20 €	4,25 €	9,30 €	4,65 €	4,65 €	4,10 €	25,58 €	8,50 €	
Supérieur 2501 €	T11	43,00 €	2,30 €	3,46 €	4,60 €	11,55 €	5,78 €	5,78 €	4,50 €	27,50 €	9,00 €	
Extérieurs à Méridnac	ext	78,00 €	3,34 €	4,46 €	6,50 €	12,00 €	6,00 €	6,00 €	6,20 €	33,00 €	10,00 €	10,00 €

Accueil péri-scolaire mercredi après-midi et restauration scolaire :
Réservation obligatoire 7 jours avant, à défaut pénalité de 30%.

Accueil de loisirs vacances : Réservation obligatoire à défaut pénalité de 30%.
Facturation avec pénalité de 50% si absence injustifiée.

Enfants extérieurs aidés (ULIS)	Tarification au QF Méridnac	
Enfants P.A.I (port de repas complet)	30% du tarif au QF	
Enfants inscrits par une institution	Tarifs tranche 8	
Majoration à partir du 4 ^{ème} retard	Pénalité de 10% sur le montant de la prestation	

IMPORTANT : votre quotient familial doit être mis à jour chaque année pour tenir compte de l'évolution de votre situation personnelle ou professionnelle.

Mon métier d'ATSEM

agent territorial spécialisé des écoles maternelles

J'assiste les
enseignants.
J'anime des ateliers
en lien avec eux.

Je veille à la santé
affective,
morale et physique
des enfants.

Mes qualités:

- bienveillance
- polyvalence
- esprit d'équipe
- patience, écoute
- sens de l'organisation
- capacité d'adaptation
- discrétion
- communication
- résistance physique
- vigilance
- réactivité



Je veille:

- à l'éducation au goût
- à l'acquisition de l'autonomie
- aux besoins de chaque enfant
- au vivre-ensemble
- aux protocoles (santé, alimentaire,...)

Je suis agent de la
mairie et je fais partie
du service éducation.

J'accompagne
les enfants dans
l'apprentissage
des règles de vie et
d'hygiène.

J'entretiens
au quotidien
la classe
et le matériel.

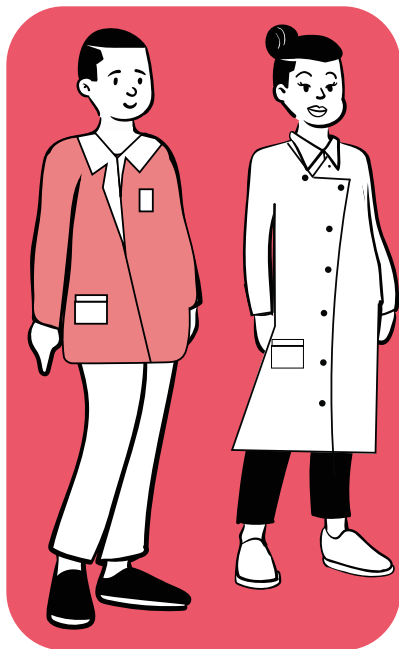
J'interviens pendant:

- le temps de classe
- la pause déjeuner
- les vacances scolaires (pour le nettoyage approfondi de l'école)

Mon métier d'agent d'entretien et de restauration

J'entretiens
les locaux
de l'école, du
restaurant scolaire
et du centre de
loisirs.

Je prépare et
distribue les repas
aux enfants.



Je suis agent de
la mairie et
je fais partie du
service éducation.

Je participe
aux projets
en faveur
des enfants.

Mes qualités:

- rigueur
- résistance physique
- réactivité
- esprit d'équipe
- écoute
- créativité
- adaptabilité
- communication

Je veille:

- aux règles d'hygiène
et de sécurité
- au bien-être des
enfants
et des adultes de
l'école

J'interviens:

- de 7h à 10h :
entretien des locaux
de l'école
- de 10h à 15h :
entretien du
restaurant scolaire,
préparation et
service des repas

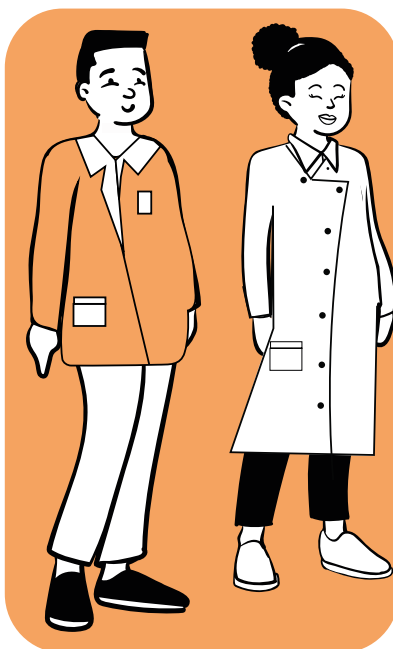
Mon métier de chef / cheffe d'équipe d'entretien restauration

J'encadre l'équipe
d'entretien et de
restauration de
l'école.

Je gère
l'administratif
de l'office de
restauration.

J'interviens:

- avant le temps de classe pour l'entretien des classes
- pendant le temps de classe pour les locaux communs
- pendant la pause déjeuner pour la restauration
- pendant les vacances : pour le grand nettoyage des écoles et la restauration dans les centres de loisirs.



Je suis agent de la
mairie et je fais
partie du service
éducation.

J'assure la
santé
affective, morale
et physique
des enfants.

Je veille à la santé
affective,
morale et physique
des enfants.

Je veille:

- aux règles d'hygiène alimentaire et au respect de la réglementation
- à la désinfection des locaux
- au respect des procédures
- à la qualité du travail
- à transmettre mon savoir
- à l'équipe

Mes qualités:

- écoute
- communication
- adaptabilité
- esprit d'équipe
- rigueur
- organisation

Mon métier d'animateur / animatrice périscolaire et extrascolaire

J'anime
les temps d'accueil
des enfants.

J'organise la
logistique des
animations.

Je mets en œuvre
les projets.



Je suis agent de la
mairie et je fais
partie du service
enfance.

Je veille à la santé
affective, morale et
physique des enfants.

Mes qualités:

- écoute
- exemplarité
- capacité d'adaptation
- créativité
- patience
- transmission
- communication
- esprit d'équipe

Je veille à:

- l'épanouissement des enfants
- la transmission des valeurs
- la communication avec les enfants et les parents
- la mise en œuvre le projet pédagogique

J'interviens pendant:

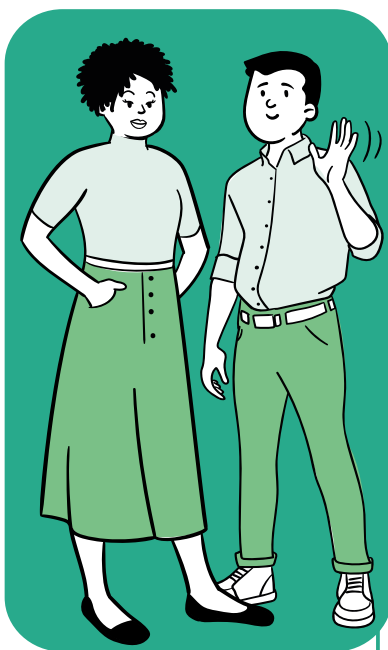
- les accueils du matin et du soir
- la pause déjeuner
- le mercredi après-midi
- les TAP (mardi et jeudi de 15h45 à 17h15)
- les vacances scolaires

Mon métier de coordinateur/ coordinatrice périscolaire et extrascolaire

J'encadre
les équipes
d'animation.

J'impulse et
coordonne des
projets en faveur
des enfants.

Je gère
l'administratif de
l'accueil de loisirs.



Je suis agent de la
mairie et je fais
partie du service
enfance.

Je suis à l'écoute
des familles.

Mes qualités:

- bienveillant
- à l'écoute
- patient
- accompagnant
- exemplaire
- adaptable
- communicant
- esprit d'équipe

Je veille:

- au bien-être des enfants
- à la sécurité de tous
- à la cohésion de l'équipe
- à la bonne circulation de l'information
- à la transmission de valeurs
- au bien vivre ensemble

J'interviens pendant:

- les accueils du matin et du soir
- la pause déjeuner
- le mercredi après-midi
- les TAP (mardi et jeudi de 15h45 à 17h15)
- les vacances scolaires
- (en tant qu'animateur ou directeur ALSH)

Vos élus sont à votre écoute :

Véronique Kuhn

Adjointe au maire, déléguée à l'éducation

Samira El Khadir

Conseillère municipale déléguée
à la vie scolaire et périscolaire

Kubilay Ertekin

Conseiller municipal délégué
à la réussite scolaire et éducative

Contact et renseignements

GUICHET UNIQUE

Hôtel de Ville,
60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
33705 Mérignac Cedex

Lundi : 8h30 - 17h

Du mardi au vendredi : 8h30 - 18h0

Samedi : 9h - 12h

guichet.unique@merignac.com

05 56 55 66 00

TOUTES VOS DÉMARCHES EN LIGNE

espace-citoyens.net/merignac

